

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Dossier TOFFOLUTTI : un avis favorable a été émis sur l'installation temporaire d'une centrale d'enrobage à Monplaisir sous réserve de respecter les observations des administrés formulées dans le registre de consultation et en veillant à éviter tout risque de pollution de quelque nature que ce soit.
- Inventaire communal : il est procédé à la sortie du patrimoine communal du matériel repris en 2015, soit un tracteur Case et une épareuse. Il en est de même pour le local menuiserie situé 14 rue du Haut-Bourg dont la vente est concrétisée.
- Bail locatif du logement situé à la Marotière : le bail est renouvelé pour le logement et les pâtures communales mises à disposition du centre équestre.
- Devis divers : il est accepté différents devis concernant l'entretien de la chaudière de la salle polyvalente, le remplacement de spots dans le commerce de la boulangerie, l'acquisition d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour les besoins communaux et le changement de menuiserie dans le logement situé 3 rue de l'Abbaye.
- Numérotation du lieu-dit « La Maladrie » : suite à la demande émanant des administrés de ce lieu-dit, il est procédé à la numérotation des habitations afin de supprimer les problèmes de livraisons.
- Point lecture : afin de soutenir ce service tenu par les bénévoles, il est décidé de mettre à disposition un agent technique pour quelques heures par semaine pendant la période hivernale. Ainsi, l'équipe de bénévoles sera renforcée et les activités proposées pourront se développer en attendant que d'autres personnes volontaires se présentent.
- Subvention communale : il est accordé des subventions communales au titre de l'année 2015.
- Eglise Saint-Martin : sachant qu'aucune cérémonie n'est pratiquée depuis plusieurs décennies au sein de cette bâtisse, la désaffectation de ce lieu de culte va être demandée.
- Dossier travaux salle polyvalente : demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER